

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire du Conseil qui aura lieu au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel, le **lundi 2 juillet 2024 à compter de 19 h 30**, le Conseil municipal statuera sur la dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Déro-2024-02

Propriété située au 2257, chemin du Chenal-du-Moine

L'objet de la demande: Distance du bâtiment accessoire de type remise au bâtiment principal

• Consiste à permettre la reconstruction d'un bâtiment accessoire et la relocalisation en cour latérale à une distance de 1 m au lieu de 2 m, dérogeant du règlement de zonage n° 436-2009, article 95, paragraphe 2 c) et de l'article 249 sur le déplacement d'une construction dérogatoire.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en se présentant à la séance du conseil municipal.

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 17 juin 2024.



Maxime Dauplaise, M.A.P. gma
directeur général et greffier-trésorier